

---

Maître d'Ouvrage

**Préfecture du Val de Marne**

Bureau de la logistique et du Patrimoine

21-29 avenue du Général de Gaulle

94 038 Créteil

---

Opération

**Remplacement et rénovation des menuiseries extérieures de la résidence du**

**Préfet du Val de Marne**

**23 rue des Mèches**

**94 000 Créteil**

---



---

## **Dossier de Consultation des Entreprises**

---

### **Lot 2 – Peinture**

---

Maîtrise d'Oeuvre

**KCA Architecture**

7, rue Crespin du Gast

75011 Paris

Tél. : 01.43.57. 26 21

Fax : 09 70 06 12 11

alex.kabok@wanadoo.fr

---

Indice : **0**

Date : **juin 2020**

Emetteur document : **KCA**

---

<b>1.</b>	<b>PRESCRIPTIONS TECHNIQUES.....</b>	<b>3</b>
<b>1.1</b>	<b>REGLES DE CONSTRUCTION.....</b>	<b>3</b>
1.1.1	Normes françaises homologuées.....	3
1.1.2	D.T.U. (Documents Techniques Unifiés).....	3
1.1.3	Autres textes.....	3
<b>1.2</b>	<b>DEFINITION DES PRESTATIONS.....</b>	<b>3</b>
<b>1.3</b>	<b>COORDINATION DES TRAVAUX.....</b>	<b>4</b>
<b>1.4</b>	<b>PRESCRIPTIONS PARTICULIERES.....</b>	<b>4</b>
<b>1.5</b>	<b>QUALITE DES PRODUITS.....</b>	<b>5</b>
<b>1.6</b>	<b>MISE EN ŒUVRE.....</b>	<b>5</b>
1.6.1	Impressions.....	5
1.6.2	Réception des supports.....	5
1.6.3	Exécution des travaux.....	6
1.6.4	Raccords divers de finition.....	6
1.6.5	Protection des ouvrages non peints.....	6
<b>1.7</b>	<b>ECHANTILLONS.....</b>	<b>6</b>
<b>1.8</b>	<b>NETTOYAGE.....</b>	<b>6</b>
<b>2.</b>	<b>DESCRIPTION DES OUVRAGES.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1</b>	<b>DESCRIPTION DE L'OPERATION - PM.....</b>	<b>8</b>
<b>2.2</b>	<b>LOCALISATIONS – REPERAGE DES OUVRAGES - PM.....</b>	<b>8</b>
a)	Marché de base :.....	8
b)	PSE 1 : restaurations.....	9
c)	PSE 2 : remplacement à neuf des châssis de la cave.....	9
d)	PSE 3: remplacement à neuf des châssis du R+2,.....	9
<b>2.3</b>	<b>LIVRAISON DES FENETRES NEUVES SUR SITE - PM.....</b>	<b>9</b>
<b>2.4</b>	<b>DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>10</b>
<b>2.5</b>	<b>RECONNAISSANCE DES SUBJECTILES.....</b>	<b>10</b>
<b>2.6</b>	<b>PREPARATION DES SUPPORTS.....</b>	<b>10</b>
2.6.1	Maçonneries diverses à peindre, plâtres, etc.....	10
2.6.2	Bois à peindre.....	10
2.6.3	Serrurerie, métallerie.....	10
<b>2.7</b>	<b>PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS.....</b>	<b>11</b>
2.7.1	Sujétion de présence de peinture au plomb.....	11
2.7.2	Traitement des embrasures maçonnées.....	11
<b>2.8</b>	<b>PEINTURES SUR BOIS.....</b>	<b>11</b>
2.8.1	Peinture des fenêtres neuves – faces intérieures.....	11
2.8.2	Peinture des embrasures intérieures bois.....	12
2.8.3	Peinture des fenêtres restaurées et leurs embrasures.....	12
<b>2.9</b>	<b>PEINTURE SUR METALLERIE FERRIGENES ET DERIVES.....</b>	<b>12</b>
<b>2.10</b>	<b>PEINTURE SUR CANALISATIONS METALLIQUES.....</b>	<b>13</b>
<b>2.11</b>	<b>NETTOYAGE.....</b>	<b>13</b>
2.11.1	Nettoyage général avant réception.....	13
2.11.2	Nettoyage après réception.....	13

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
Remplacement et restauration de menuiseries		Page 3 / 13

## 1. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Voir lot 0.

### 1.1 REGLES DE CONSTRUCTION

L'ensemble des ouvrages à réaliser au titre du présent lot devra satisfaire aux exigences et prescriptions des différents textes législatifs et réglementaires définis au lot 0 et plus particulièrement aux documents spécifiques suivants :

#### 1.1.1 Normes françaises homologuées

Toutes les normes françaises applicables aux travaux de peinture.

#### 1.1.2 D.T.U. (Documents Techniques Unifiés)

D.T.U. 59.1 Peinturage

D.T.U. 59.3 Peinture de sols

DTU 51.1 Parquets massifs et contrecollés et Amendement A1,

DTU 51.11 Pose flottante des parquets et revêtements de sol contrecollés à parement bois,

DTU 51.2 Parquets collés,

DTU 51.3 Planchers bois ou en panneaux dérivés du bois,

DTU 53.1 Revêtements de sols textiles,

DTU 53.2 Revêtements de sols plastiques collés.

**Nota** : La liste des documents ci-avant n'est pas limitative. Elle inclut implicitement tous documents d'ordre réglementaire applicables aux travaux du présent lot.

#### 1.1.3 Autres textes

Cahier du CSTB n°2899 : Notice sur le classement UPEC des locaux,

Cahier du CSTB n°1586 et 2041 publiant la liste des colles bénéficiant d'un avis technique,

Cahier du CSTB n°2182 : Directives de l'UEAtc concernant les revêtements de sols plastiques,

Cahier du CSTB n°2288 : Directives pour l'avis technique et le classement UPEC des revêtements de sols textiles aiguilletés,

Cahier du CSTB n°2843 : Exécution des enduits de lissage et de ragréage autolissant destinés à la préparation de sols intérieurs pour la pose de revêtements de sols minces,

Cahier du CSTB n°2546 : Liste des revêtements de sols minces classés UPEC,

Cahier du CSTB n°2193 : Prescriptions techniques concernant les dalles plombantes amovibles,

Cahier du CSTB n°2999 : Notice sur le classement UPEC des locaux,

les lois, décrets, arrêtés, circulaires et documents en vigueur au moment de la consultation,

les certificats d'homologation de l'ITR,

les avis techniques,

les règles professionnelles de préparation des supports courants en béton, en vue de la pose des revêtements de sols minces (INM, UNRST, OGB),

la Nouvelle Réglementation Acoustique du 28/10/94,

## 1.2 DEFINITION DES PRESTATIONS

Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux et fournitures indispensables aux travaux de peinture du présent lot.

L'entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance de la description des ouvrages de tous les corps d'état. Il ne pourra de cette manière se prévaloir d'une omission dans son propre descriptif pour justifier de travaux non exécutés dans le cadre de son marché.

Les descriptifs des autres corps d'état et les plans permettront à l'entrepreneur de connaître la nature et

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
Remplacement et restauration de menuiseries		Page 4 / 13

la localisation de l'ensemble des subjectiles.

Il lui appartiendra d'étudier le coût de son intervention en fonction de ces impératifs.

Il est précisé que tous les travaux et fournitures qui sont la base indispensable pour la parfaite réalisation des ouvrages prévus, seront dus par l'entrepreneur même s'ils ne figurent pas, ou ne sont pas décrits dans les pièces du marché.

Si dans les descriptions qui suivent, certaines désignations paraissent incomplètes ou imprécises, il appartiendra à l'entrepreneur consulté, avant de remettre son offre, d'obtenir auprès du Maître d'œuvre, tous les renseignements complémentaires utiles, de façon à ce que le prix forfaitaire proposé par lui dans son engagement, s'applique bien aux travaux du corps d'état intéressé, complètement terminés, en bon état d'utilisation suivant toutes les règles de l'art de bonne construction.

Aucun supplément, plus-value ou indemnité ne pourra être accordé pour toute sujétion ou gêne particulière que l'entrepreneur aurait dû prévoir dans le calcul de son prix forfaitaire.

Les travaux comprendront :

- toutes fournitures et accessoires,
- toutes les sujétions d'exécution,
- le montage des matériaux,
- échafaudages, agrès pour location, pose, dépose, double transport, etc...
- travaux à toute hauteur,
- difficultés d'accès,
- travaux à la lumière artificielle, etc ...

Il sera dû également :

- les coupes et découpes à la demande,
- le nettoyage parfait des éléments posés,
- la protection des ouvrages contigus de ceux du présent lot.

Cette énumération n'est pas limitative, l'entrepreneur devant tous les travaux et fournitures nécessaires à la parfaite finition des ouvrages qui ne devront nécessiter aucune reprise d'autres corps d'état.

En règle générale, l'attributaire du présent lot devra exécuter les poses et déposes des parties ou éléments qui seront indispensables à la bonne réalisation du projet ou rendus nécessaires pour permettre le passage ou les ajustements des autres corps d'état, et ceci, jusqu'à la réception des travaux.

### **1.3 COORDINATION DES TRAVAUX**

En complément de l'article correspondant du lot 0, il est précisé que l'entrepreneur devra rechercher en particulier toutes précisions sur :

- les caractéristiques des ouvrages supports,
- les traitements pré appliqués (impressions, antirouille, pré laquage, galvanisation, métallisation, etc.)

### **1.4 PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

L'entrepreneur complétera sa documentation par l'étude des différents corps d'état pour déterminer la localisation et l'importance des ouvrages à traiter.

Les qualités et éventuellement les défauts des subjectiles seront vérifiés avant toute mise en œuvre (voir article "réception des supports" ci-après).

Toutes précautions seront prises, au préalable, pour assurer la protection des surfaces qui pourraient subir des dégradations du fait des peintures.

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
<b>Remplacement et restauration de menuiseries</b>		Page 5 / 13

Les couches successives ne seront appliquées qu'après autorisation du Maître d'œuvre. Au préalable, révision complète du subjectile, les aspérités ou irrégularités étant effacées et les gouttes ou coulures grattées.

Après l'achèvement et le séchage de la dernière couche, le subjectile sera totalement masqué, les arêtes et parties moulurées seront dégagées. Il ne sera constaté aucune épaisseur anormale dans les feuillures.

L'entrepreneur devra prévoir tous les travaux nécessaires au parfait achèvement de ses ouvrages selon les règles de l'art.

## **1.5 QUALITE DES PRODUITS**

Des marques de référence seront précisées à la description des ouvrages avec indication des différentes peintures entrant dans le cadre du marché.

L'entrepreneur pourra proposer toute autre peinture de qualité au moins équivalente aux marques et aux types de qualité référencés. Toutefois, le maître d'œuvre se réserve le droit de revenir à la marque et au type référencés dans le cas où il serait jugé que les peintures proposées par l'entrepreneur ne seraient pas équivalentes.

Les surfaces peintes réalisés devront satisfaire aux tests imposés par le maître d'ouvrage à l'entrepreneur.

Ces tests seront effectués dans les conditions prévues par le cahier n° 695 de juin 1966 du C.S.T.B., six semaines après achèvement des travaux de peinture.

Les peintures réalisées seront garanties 2 ans.

Leur fabricant doit disposer d'un laboratoire spécialisé dans l'analyse des matières premières utilisées pour la fabrication des produits et d'un laboratoire de contrôle des produits finis, posséder un réseau de techniciens qualifiés et apporter une assistance technique systématique à l'exécution des travaux. L'entrepreneur s'oblige à accepter sans réserve cette assistance technique.

## **1.6 MISE EN ŒUVRE**

### **1.6.1 Impressions**

Sur les ouvrages métalliques oxydables, l'impression antirouille sera réalisée par les soins des lots concernés. Toutefois, cette impression n'étant que provisoire, l'entrepreneur du présent lot devra une révision complète de cette impression avec brossage et grattage à vif si le maître d'œuvre le juge nécessaire.

Sur les ouvrages bois, vérification de l'impression après pose et avant mise en œuvre de la peinture de finition (impression à la charge du présent lot lorsqu'elle n'est pas prévue expressément au lot menuiseries).

Couche d'impression sur les parements en plâtre cartonné des cloisons, des cloisons de doublages et des plafonnages.

### **1.6.2 Réception des supports**

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur est tenu de procéder à un examen détaillé de l'état des surfaces à traiter, afin d'en tirer tous les renseignements utiles pour la bonne exécution de ses travaux.

Les réserves éventuellement formulées par l'entrepreneur seront portées à la connaissance des

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
Remplacement et restauration de menuiseries		Page 6 / 13

entrepreneurs concernés.

L'application d'enduit ou de peinture vaudra acceptation du support.

### 1.6.3 **Exécution des travaux**

D'une manière générale, l'exécution des travaux ne débutera qu'après libération des lieux par les autres entreprises (sauf celles intervenant après peinture).

Dans le cas de préchauffage, les corps de chauffe seront déposés par l'entrepreneur de chauffage de façon que toutes les parties soient atteintes par les diverses couches de peinture.

Les rebouchages aux emplacements des assemblages, lames de paumelles, etc... seront particulièrement soignés.

Tous les ouvrages préparatoires et rechapissages nécessaires à l'exécution de travail soigné seront exigés sans qu'aucune plus-value de prix ne puisse être réclamée.

### 1.6.4 **Raccords divers de finition**

Les entreprises étant amenées à travailler ensemble, aucune plus-value ne sera accordée à l'entrepreneur pour raccords nécessaires occasionnés par l'intervention des autres corps d'état et en particulier:

- raccords après repose des corps de chauffe
- raccords après pose de la quincaillerie intérieure
- raccords sur plinthes après pose des sols minces
- raccords après pose du petit appareillage électrique

L'entrepreneur sera tenu de surveiller l'état de ses ouvrages et signalera le ou les entrepreneurs responsables de dégradations des peintures, notamment pour intervention après peinture.

### 1.6.5 **Protection des ouvrages non peints**

A prévoir au présent lot la protection efficace des ouvrages exécutés avant intervention, notamment :

- sols carrelés et plinthes
- revêtement de faïence ou carrelage
- quincaillerie
- appareils sanitaires et robinetterie
- appareillages électriques
- menuiseries extérieures et vitrages
- menuiseries stratifiées

De plus, toutes les serrures devront être débarrassées de toute trace d'enduit, de peinture ou de verni.

## 1.7 **ECHANTILLONS**

L'entrepreneur présentera les échantillons de peintures sur demande du maître d'œuvre. Les échantillons retenus seront rassemblés sur un ou plusieurs présentoirs.

Des locaux ou emplacements témoins seront réalisés en nombre suffisant selon la nature des prestations et la destination des pièces.

## 1.8 **NETTOYAGE**

Les nettoyages devront faire disparaître les taches de peinture ou d'huile, les taches de plâtre, de ciment, les crasses des films de mortier, etc.

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
<b>Remplacement et restauration de menuiseries</b>		Page 7 / 13

Les produits employés (solvant, décapant, etc.) et les procédés de mise en œuvre (grattage, ponçage) devront être appropriés afin d'éviter l'altération des matières elles-mêmes ou de l'état de leur surface.

L'emploi de décapants trop violents, susceptibles de détériorer les chromes ou d'attaquer les joints de carrelage et de faïence, est interdit.

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
Remplacement et restauration de menuiseries		Page 8 / 13

## 2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

La présente opération de mise en peinture concerne les travaux faisant suite à l'intervention du menuisier dans le cadre du remplacement et de la restauration de châssis de fenêtres.

### 2.1 DESCRIPTION DE L'OPERATION - PM

La présente opération concerne le traitement des fenêtres de la résidence de Monsieur le Préfet du Val de Marne.

Cette opération comprend des interventions de restauration de châssis existants à conserver et de remplacement à neuf de châssis sur la base de la reproduction des profils existants.

La campagne de travaux est composée de 2 lots distincts :

Lot 1 : Menuiserie extérieures bois – menuiserie bois

Lot 2 : Peinture

La décomposition de l'intervention comprend également un certain nombre de PSE (prestations supplémentaires éventuelles). L'entreprise devra répondre à l'ensemble de l'opération, y compris ses PSE.

La description des ouvrages du présent document détaille les interventions liées à chacune des PSE. Certaines prestations sont communes aux différentes PSE. Le format du bordereau du DCE permettra de distinguer les différents coûts.

L'opération se décompose donc comme suit :

Marché de base :

Remplacement à neuf des fenêtres du RDC et du R+1,

Dépose et repositionnement des volets marseillais,

PSE 1 : restaurations

Restauration de certaines fenêtres du RDC et du R+1,

Maintien en place des volets existants correspondants,

PSE 2 : remplacement à neuf des châssis de la cave,

PSE 3 : remplacement à neuf des châssis du R+2,

Dépose et repositionnement des volets marseillais,

Présentation des offres

**Le chiffrage de l'entreprise devra rigoureusement suivre le bordereau joint au DCE. Les quantités devront être renseignées suivant unités indiquées.**

### 2.2 LOCALISATIONS – REPERAGE DES OUVRAGES - PM

Tous les ouvrages sont repérés en plans et en élévations suivant dossier pièces graphiques joint. Ce repérage (type/N° de châssis) se retrouve également ensuite sur la nomenclature des fenêtres.

L'opération comprend des châssis neufs en remplacement, ainsi que des châssis en restauration. La nomenclature indique la répartition des châssis pour chaque type d'intervention.

L'ensemble des châssis et croisées sont répartis en types.

Un type regroupe des châssis présentant les mêmes caractéristiques générales pouvant avoir de légères variations suivant le contexte.

Les dimensions des ouvrages peuvent bien sûr être variables au sein d'un même type.

Pour les châssis concernés par les travaux, la répartition est :

#### a) Marché de base :

##### Niveau RDC

Type 0A : 6 U

Type 0C : 1 U

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
<b>Remplacement et restauration de menuiseries</b>		Page 9 / 13

Type 0D : 1 U  
Type 0F : 1 U  
Type 0G : 1 U  
Type 0H : 1 U  
Type 0I : 1 U

Total : 12 ensembles.

**Niveau R+1**

Type 1A : 7 U  
Type 1C : 1 U  
Type 1D : 1 U  
Type 1E : 1 U  
Type 1F : 1 U  
Type 1G : 1 U  
Type 1H : 2 U  
Type 1H : 1 U  
Type 1J : 1 U

Total : 16 ensembles.

**b) PSE 1 : restaurations**

Type 0B : 3 U  
Type 1B : 3 U

**c) PSE 2 : remplacement à neuf des châssis de la cave**

**Niveau sous sol**

Type SA : 16 U  
Type SB : 1 U  
Type SC : 1 U

Total : 18 ensembles.

**d) PSE 3: remplacement à neuf des châssis du R+2.**

**Niveau R+2**

Type 2A : 11 U  
Type 2B : 1 U  
Type 2D : 1 U  
Type 2E : 1 U  
Type 2F : 1 U

Total : 15 ensembles.

Nota :

Les ouvrages repérés 0,8 / 0,9 / 0,10 / 0,17 sont des ouvrages neufs datant de 2018 et ne sont pas à prendre en compte.

## 2.3

### **LIVRAISON DES FENETRES NEUVES SUR SITE - PM**

Les fenêtres neuves seront livrées sur site, par le menuisier, entièrement traitées : couche d'impression + 2 couches de finitions. Les reprises sur ces châssis suite aux incidents éventuels de pose seront également prises en charge par le menuisier.

Ces fenêtres seront livrées peintes de couleur blanche.

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
Remplacement et restauration de menuiseries		Page 10 / 13

## 2.4 DISPOSITIONS GENERALES

Qualité des peintures :

- sont exigées :
  - .. Les peintures, lasures ou vernis bénéficiant des marques NF Environnement, Ange Bleu, Eco-label européen ou de toute autre marque environnementale équivalente,
  - .. Des alkydes en émulsions en phase aqueuse.
- sont interdits, même labellisés :
  - .. les produits comportant plus de 2.5% de solvant organique, les pigments à base de métaux lourds (plomb, cadmium, chrome, etc.)
  - .. les produits contenant les éthers de glycol classés reprotoxiques de classe II.

Les descriptions qui vont suivre ont pour but d'indiquer les finitions exigées par locaux. Les travaux de finition seront les mêmes pour chaque local, quel que soit la nature des supports, sauf stipulations contraires précisées dans le présent CCTP ou sur les plans et détails du maître d'œuvre.

En conséquence, les travaux préparatoires tiendront compte des différentes natures de supports (éléments de gros-œuvre : bétons, parpaings non enduits, enduits de ciment ou de plâtre et éléments de plâtrerie : carreaux de plâtre, cloisons en plaques de plâtre, etc. ...).

### **Nota :**

L'entreprise se rapproche du menuisier afin de choisir un type de produit compatible utilisé pour les fenêtres et en pré peinture des menus ouvrages.

## 2.5 RECONNAISSANCE DES SUBJECTILES

L'entreprise du présent lot devra effectuer une reconnaissance des subjectiles lors de sa visite des lieux.

Ces supports sont, soit les ouvrages existants (boiseries, fenêtres conservées, maçonneries enduites), soit ceux livrés neufs par le menuisier (fenêtres neuves, habillages, etc. ...).

## 2.6 PREPARATION DES SUPPORTS

### 2.6.1 Maçonneries diverses à peindre, plâtres, etc ...

- Brossage, égrenage, époussetage.
- Rebouchage.
- Enduit repassé, avec ponçage, révision et époussetage.

### 2.6.2 Bois à peindre

- Nettoyage à la brosse dure.
- Impression huile.
- Rebouchage, ponçage.
- Enduit repassé avec ponçage, révision et époussetage.

### 2.6.3 Serrurerie, métallerie

- Brossage, dégraissage, dérouillage - Dérochage sur galvanisation.
- Rebouchage éventuel des trous de vis.
- Raccord d'impression au minium après grattage si nécessaire (compatible avec le support).
- Couche primaire sur ouvrages galvanisés à peindre.

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
Remplacement et restauration de menuiseries		Page 11 / 13

## 2.7 PEINTURE SUR MURS ET PLAFONDS INTERIEURS

Préparation Voir article "Préparation des supports" (\*).

Sera considérée comme "mur" toute paroi verticale, telle que cloison basse, encoffrement de gaine, jouée de volée d'escalier, rive de dalle, garde-corps, etc.

Sera considérée comme "plafond" toute surface non verticale, telle que sous-face d'escalier, rampant de toiture, poutre, soffite, gaine, etc.

Toutes les teintes seront au choix de l'architecte et suivant contexte.

- Teinte blanche pour le plafond,
- Teinte blanche pour les murs,
- 6 teintes de couleur différentes au choix de l'architecte,

### 2.7.1 Sujétion de présence de peinture au plomb

L'attention de l'entreprise est attirée sur la présence de peinture au plomb dans les peintures existantes. L'entreprise devra prendre toutes les mesures pour la protection des personnes intervenant sur les boiseries et menuiseries, confinement, filtration de l'air, protections individuelles suivant recommandations CRAMIF.

#### **Localisation**

- Voir diagnostics joints à la consultation.

### 2.7.2 Traitement des embrasures maçonnées

2 couches de peinture satinée acrylique en phase aqueuse de type EVOLUTEX SATIN de la Seigneurie ou équivalent.

Sur murs compris derrière les corps de chauffe, hors emprise carrelage ou autre revêtement décoratif.

Sur plafonds, poutres, soffites, gaines, etc.,

Finition soignée.

Application au rouleau "peau de mouton".

#### **Localisation :**

Suivant plans architectes et notamment :

Pour les autres embrasures que celles en bois,

- Marché de base
- PSE 1
- PSE 2
- PSE 3

## 2.8 PEINTURES SUR BOIS

Préparation Voir article "Préparation des supports" (\*).

### 2.8.1 Peinture des fenêtres neuves – faces intérieures

Ce poste concerne les pièces dont la couleur de la face intérieure des fenêtres n'est pas blanche.

2 couches de peinture-laque à base de résine alkyde du type Rubbol de chez Sikkens ou équivalent.

Finition soignée.

Aspect brillant ou satiné (suivant locaux).

Teintes :

Les teintes devront être contretypées sur la base de celles existantes dans chaque pièce avant travaux.

#### **Localisation :**

Suivant plans architectes et notamment :

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
<b>Remplacement et restauration de menuiseries</b>		Page 12 / 13

Marché de base  
 Faces intérieures des fenêtres qui ne sont pas déjà blanches.  
 Voir dossier photos joint.

### **2.8.2 Peinture des embrasures intérieures bois**

Ce poste concerne les pièces dont la couleur de la face intérieure des fenêtres n'est pas blanche.

2 couches de peinture-laque à base de résine alkyde du type Rubbol de chez Sikkens ou équivalent.  
 Finition soignée.

Aspect brillant ou satiné (suivant locaux).

Teintes :

Les teintes devront être contretypées sur la base de celles existantes dans chaque pièce avant travaux.

Y compris retour côté paroi.

#### **Localisation :**

Suivant plans architectes et notamment :

Marché de base et PSE 1

Pour les fenêtres du RDC

0.1

0.5

0.6

0.7

0.11

0.13

0.14

0.15

0.16

### **2.8.3 Peinture des fenêtres restaurées et leurs embrasures**

Après intervention de restauration du menuisier.

Masticage complémentaire soigné et ponçage.

2 couches de peinture-laque à base de résine alkyde du type Rubbol de chez Sikkens ou équivalent.

Finition soignée.

Aspect brillant ou satiné (suivant locaux).

Teintes :

Les teintes devront être contretypées sur la base de celles existantes dans chaque pièce avant travaux.

Face extérieures blanches.

#### **Localisation :**

Suivant plans architectes et notamment :

PSE 1 : Fenêtres et embrasures

0.2

0.3

0.4

1.2

1.3

1.4

### **2.9 PEINTURE SUR METALLERIE FERRIGENES ET DERIVES**

Préparation voir article "Préparation des supports" (\*).

2 couches de peinture-laque brillante à base de résine alkyde du type Rubbol AZ de chez Sikkens ou équivalent.

Finition soignée.

	Lot 2 - Peinture	Ind. : 0 / DCE /
Remplacement et restauration de menuiseries		Page 13 / 13

**Localisation :**

Suivant plans architectes et notamment :

- sur toutes les parties métalliques à peindre rencontrées dans l'emprise des travaux,
- . etc.

## 2.10 **PEINTURE SUR CANALISATIONS METALLIQUES**

2 couches de peinture alkyde.

Finition brillante ou satinée suivant locaux.

**Localisation :**

- Suivants plans architectes et notamment :
- canalisations apparentes dans l'emprise des interventions.

## 2.11 **NETTOYAGE**

### 2.11.1 **Nettoyage général avant réception**

- Nettoyage complet de mise en service, comprenant tous les travaux nécessaires pour la livraison des locaux prêts à l'utilisation,
- Nettoyage des sols et plinthes en carrelage y compris lavage à la potasse et à l'eau acidulée, rinçage soigné,
- Nettoyage des sols en plastique,
- Balayage des sols en ciment, peints ou non,
- Nettoyage et essuyage à la peau des revêtements en faïence et des appareils sanitaires,
- Nettoyage et lustrage de la robinetterie et de la quincaillerie (poignées de portes, croisées, etc.),
- Enlèvement des protections du plombier,
- Nettoyage des interrupteurs et prises de courant,
- Déblocage de toutes les parties mobiles et gâches de serrures, débouchage des trous de butée,
- Nettoyage des miroirs,
- Nettoyage aux deux faces des verres et glaces,
- Nettoyage des menuiseries extérieures sur deux faces,
- Etc...

Seront également prévus dans les nettoyages, les balayages et l'évacuation des menus déchets laissés par les autres lots.

### 2.11.2 **Nettoyage après réception**

- Nettoyage aux deux faces des verres et glaces des menuiseries extérieures et intérieures,
- Dépoussiérage complet des espaces y compris mobiliers et équipements,
- Nettoyage final des sols (carrelage, pierre, linoléum, thermoplastique, peinture),
- Nettoyage des carrelages muraux et des appareils sanitaires.